

REGLEMENT de la Course d'orientation

CO-ZOMBIES

Article 1: PARTICIPATION

- La co zombies des champions de la mine est une épreuve sans classement officiel. Elle est ouverte à tous (majeurs ou mineurs avec autorisation parentale). Cette épreuve consistera à trouver des balises en utilisant une carte spécifique, dans un temps imparti (1h30). Chaque balise aura une valeur en point, les participants (par équipe ou seul) partiront avec des vies, matérialisées sur eux par des rubans.

Ils devront donc trouver un maximum de balises en prenant garde à la gestion du temps (pénalités si dépassement) attention, il faudra éviter des zombies qui errent la nuit sur le site de la mine avec un seul but : prendre les vies (Rubans) des orienteurs, ce qui entraînera des pertes de points. Une chance, ils ne peuvent pas courir mais leur ruse et leur nombre..... âme sensible s'abstenir !

Article 2 : LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions seront prises en compte par courrier (Fiche d'inscription disponible sur notre site Internet) après acquittement des droits d'engagement (par chèque à l'ordre de **Nature Sport Vioreau**) ou **par paiement sécurisé en ligne**.

Tarif : 5€ pour les licenciés FFCO ou UFOLEP

7€ pour les non licenciés (pass'o)

5€ pour les moins de 15 ans

Majoration de 3€ le jour même

Article 3 : RETRAIT DES DOSSARDS

-Retrait des dossards à partir de 19h jusqu'à 20h.

Les départs pour la co Zombie se feront à partir de 20h15 jusqu'à 20h45 par vagues.

Article 4 : ANNULATION

A tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires voire même d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Article 7 : ASSURANCE

- Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAIF (Contrat n° 2447141 A) ainsi qu'une couverture de la Fédération Française de course d'orientation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Les autres participants seront couverts par le pass'o de la Fédération Française de course d'orientation délivré par l'association Nature Sport Vioreau affilié à cette fédération

Article 8 : DROIT A L'IMAGE

- Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

Article 9 : CO ZOMBIES, ECOCITOYENNETE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Favorisez le co voiturage pour vous rendre à la course

Train tram Nantes / Chateaubriant : Arrêt gare d'Abbaretz

Respecter l'environnement: ne pas jeter de déchets (emballages, bouteilles...)
Venir en aide à un concurrent en situation difficile (blessure, grosse fatigue...)
Respecter les bénévoles sans lesquels ces courses ne pourraient avoir lieu
Les organisateurs s'engagent à trier mais surtout limiter les déchets liés à cette manifestation
Nous nous engageons également à privilégier les producteurs locaux (collation d'après course)

Article 10 : MATERIEL OBLIGATOIRE

- Tout participant s'engage à être équipé d'une tenue adaptée à la pratique d'une activité de pleine nature.

Aussi, s'agissant d'une épreuve nocturne, il est indispensable d'être en possession d'une lampe frontale et/ou à main d'une autonomie de 2h minimum. Sans éclairage adéquate, la participation à la course vous sera refusée.

L'INSCRIPTION A UNE DES COURSES D'ORIENTATION VAUT ACCORD DE CE RÈGLEMENT